## Sentier de Bargean

Le départ se fait au lieu-dit "Les Caunes". Du col de Gratteloup jusqu'au sentier il y a 3km. Le sentier se trouve sur la droite.

2 places handicapées sont peintes en bleues à 80 mètres du bord de la route. Il ya une aire de pique-nique avec 3 tables.

Le sentier fait environ 1km (800 mètres).

Attention, cette randonnée peut-être interdite si le risque incendie est considéré comme élevé sur la Corniche des Maures. Pour en savoir plus : https://www.risque-prevention-incendie.fr/var/ ou bien contacter l'Office de Tourisme au 0494013838.

## **RECOMMANDATIONS:**

Toujours vous informer de la météo.

Pendant la saison de chasse, ne vous éloignez pas des chemins balisés.

N'empruntez le sentier qu'en période autorisée ! Renseignez-vous sur l'état d'ouverture des massifs forestiers, en particulier l'été. (Voir site internet de la préfecture du Var)

Prévoir de l'eau en quantité suffisante, de bonnes chaussures fermées et une casquette.

En cas d'urgence, contactez les secours au 112.

Infos pratiques	
Départ	Bormes-les-Mimosas
Distance	1,0 km
Balisage	Oui